



83 rue de la Gare  
79000 Niort  
[deux-sevres@eelv.fr](mailto:deux-sevres@eelv.fr)

à Monsieur le Commissaire enquêteur  
Monsieur Christian CHEVALIER,  
Enquête publique SAGE Thouet  
du 20/03/2023 au 20/04/2023  
[pref-contact-enquetespubliques@deuxsevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deuxsevres.gouv.fr)

**Objet :** Déposition de Europe Écologie Les Verts Deux-Sèvres dans le cadre de l'enquête publique SAGE Thouet

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est l'élément fondamental des politiques publiques et des comportements individuels à mettre en œuvre pour améliorer et pérenniser qualité et quantité des eaux de surface et des nappes à l'échelle d'un bassin versant. S'agissant du SAGE proposé pour le bassin du Thouet, nous tenons à apporter plusieurs remarques. Pour EELV Deux-Sèvres, il s'agit d'assurer, en respectant les priorités de la loi sur l'eau :

- Un accès partout à une eau potable de qualité.
- Un fonctionnement biologique normal sur l'ensemble de l'année avec une réduction drastique des assecs estivaux en importance et durée, malgré le caractère « torrentiel » du Thouet et de ses affluents (Viette, Cébron, Thouaret, Argenton) dans la partie sur socle granitique de son bassin. Mais aussi un bon fonctionnement biologique de son principal affluent en rive droite, sur socle calcaire, la Dive du Nord.  
Il s'agit de permettre notamment une vie piscicole de très bon niveau (hors empoisonnements artificiels), signe d'une quantité et d'une qualité d'eau retrouvée qui sera utile à tous les usages.
- Un apport raisonné aux usages économiques d'irrigation agricole, priorisés vers la consommation alimentaire humaine et le soutien à l'élevage local.

Pour cela il nous semble impératif d'en finir avec les attermoissements, les demi-mesures et les abandons d'objectifs forts ou de bonnes pratiques qui ont conduit à la situation très critique que le futur SAGE doit tenter de résoudre (79% des eaux dégradées).

Le bassin du Thouet couvre une superficie de 3375 km<sup>2</sup> et concerne à minima 240 000 habitants. Nous savons que les structures porteuses, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT) et Communauté de Communes « Saumur Val de Loire » auront fort à faire pour imposer les changements nécessaires. Mais c'est la condition pour retrouver un bon état chimique des eaux de nappes et des cours d'eau.

De même, retrouver une masse d'eau conséquente, surtout en période estivale, impliquera de changer les politiques d'aménagement en milieu urbain comme rural.

Nous espérons donc que les 169 communes concernées et leur représentants auront à cœur de s'investir pleinement dans ce défi.

**Le bassin du Thouet est classé en Zone de répartition des eaux (ZRE) : les besoins actuels référencés sont supérieurs à la ressource.**

Compte-tenu des rapports scientifiques nombreux et convergents qui tablent sur des diminutions importantes de pluviométrie sur l'ensemble du territoire français, dont le bassin Loire-Bretagne, il convient de ne pas se reposer sur les territoires voisins pour assurer notamment nos besoins en eau potable.

Page 52, on peut lire :

« Aux stations de référence du bassin du Thouet, les tendances à horizon 2045-2065 sont les suivantes : Pour les cours d'eau : - Des modules en baisse de 20 à 30% (débit moyen interannuel) ; - Des débits mensuels minimaux de l'année de fréquence de retour 5 ans (QMNA5) en baisse de 30 à 50% (voire 60%), baisse plus marquée sur la partie ouest du bassin. Pour les eaux souterraines : - Une recharge annuelle en diminution de 10 à 25% en moyenne, avec de fortes disparités locales. ».

Et ce à partir d'une étude datant de 2010 à 2012 et confirmée en 2017 (p.81) alors que les études récentes sont encore plus inquiétantes...

**Cette raréfaction doit en priorité nous inciter à mieux protéger nos captages d'eau potable, qu'ils soient en barrage ou en nappe.**

Ainsi, toutes les aires de captage devraient être contractualisées en agrobiologie et être étendues en surface sur tout le bassin d'alimentation de ces captages, faute de quoi nitrates, molécules chimiques, métabolites et PFAS seront toujours présents.

Il est par exemple insupportable de constater que les divers programmes pourtant coûteux en argent public n'aient donné aucun résultat sur le captage des Lutineaux. On a vu son taux de nitrates passer de 60 à 85 mg/l entre l'année 2000 (début des financements des programmes de reconquête de la qualité) et aujourd'hui. Un échec total. Rappelons que la limite pour l'eau potable a été portée à 50 mg/l alors qu'elle était à 25mg/l dans les années 1970.

**Appliquer le SAGE suppose de se donner les moyens de mieux protéger nos eaux, en qualité et quantité, partout et sur l'ensemble des saisons :**

- Retrouver des sols qui captent mieux l'eau, en restaurant les taux d'humus. L'agriculture représente 85% du territoire du bassin du Thouet, dont seulement 16% occupés en « prairies et surfaces toujours en herbe », c'est dire l'importance de rétablir un très bon taux d'humus.
- Cesser de détruire des zones humides (ZH) et cesser la pratique des drainages agricoles en Gâtine Poitevine comme en Bocage Bressuirais. Le bassin de La Dive n'a pas été épargné par des drainages anciens, avec des fossés qui existent toujours, occasionnant une évacuation rapide des eaux au détriment de la recharge des nappes.

Sur les 51 communes de la Vienne, seulement 20 communes ont des études ZH en cours, aucune n'a d'étude validée. Sur les 31 communes du Maine-et-Loire, seules 4 communes ont une étude ZH validée. A contrario, les 87 communes des Deux-Sèvres ont des études ZH validées, ce qui n'empêche pas pour autant des destructions en cours...

- Retrouver, dans les zones de bocage, des surfaces conséquentes de prairies naturelles et de boisement, capables de stocker un maximum de carbone, de mieux retenir les pluies d'hiver et d'apporter des relargages lents.

- Retrouver, sur l'ensemble du territoire, un réseau dense de haies et de fossés efficaces pour la retenue des eaux et l'infiltration vers les nappes.
- Limiter au maximum l'artificialisation des terres agricoles et naturelles, ce qui implique notamment de mieux utiliser les « dents creuses » pour l'habitat humain comme pour l'activité économique et de restreindre au strict nécessaire les nouvelles voiries.
- Renaturer un maximum de surfaces urbanisées et systématiser les aménagements permettant une meilleure infiltration des eaux.
- Dépolluer à la source les activités humaines liées à l'eau (habitat, commerce, artisanat, industrie), qui doivent contribuer au même titre que les activités agricoles, même si les surfaces concernées ne représentent que 4,7% du territoire.
  - Inutile de songer à utiliser des eaux de station d'épuration pour l'agriculture si on ne songe pas d'abord à moins les polluer pour faciliter leur traitement.
  - En période estivale, il est au demeurant plus logique d'utiliser ces eaux retraitées et dépolluées pour renforcer le débit des cours d'eau (en veillant à stopper cet usage dès lors que le débit minimal est atteint et ne permet plus une dilution satisfaisante).
- De trop nombreuses communes sont encore mal équipées en stations d'épuration de bon niveau, certaines attendant depuis longtemps les programmes de rénovation nécessaires. Sur 145 stations d'épurations répertoriées, actives selon les normes actuelles c'est-à-dire avec des molécules non recherchées, 11 sont en non conformité d'équipement et 4 en non conformité de performance : c'est beaucoup trop.

**Si 13 millions de m<sup>3</sup> sont prélevés pour l'eau potable et un 1 million pour l'industrie, de grandes marges de manœuvre existent aussi en matière d'irrigation agricole :** alors qu'elle concerne moins de 10 % des exploitations, 10 millions de mètres cubes y sont désormais consacrés, et ce volume pourrait encore augmenter...

Au début des années 1980, seuls le maraîchage et l'arboriculture utilisaient l'irrigation, souvent en goutte-à-goutte, et les quantités prélevées ne posaient pas de problèmes majeurs sur les milieux. Seuls étaient déjà soulignés les problèmes de relargage dans le milieu des pesticides utilisés à l'excès et dévastateurs pour la faune et la flore. Sur ce plan, une amélioration des pratiques est enregistrée, qui doit se poursuivre.

- Tant que l'on souhaitera continuer à irriguer des grandes cultures céréalières au printemps et en été en zone de plaine, on sera en échec quantitatif pour la ressource en eau. Ce type d'irrigation est une pratique très récente dont nous mesurons les graves conséquences d'assèchement du territoire par la trop grande pression sur les nappes en plaine, sur les cours d'eaux liés aux étangs et diverses petites retenues en bocage.
- Les pratiques d'irrigation devraient être liées à 3 grands principes :
  - concerner les activités liées à la nourriture humaine (maraîchage, arboriculture)
  - permettre le secours à l'élevage (et non la systématisation comme on le voit avec le maïs)
  - obliger à utiliser des plants plus adaptés en rusticité et peu gourmands en eau.

**Concernant les barrages et les chaussées de moulins :** l'usage pluri-centenaire des barrages sur le Thouet et ses affluents à destination économique des moulins ont été abandonnés, ce qui a posé le problème de retenues très mal entretenues car soit abandonnées soit encore en état mais mal utilisées (notamment les manœuvres de vidange par le fond ont été abandonnées).

Pendant des siècles, ces chaussées de moulins n'ont posé aucun problème pour la qualité des eaux, ni pour le passage des poissons. Elles ont pu apporter au contraire un aspect intéressant en terme de

réserves estivales pour les lits mineurs comme majeurs des rivières, avec des relargages de printemps et estivaux lents.

A chaque fois que possible, lorsque l'état des chaussées le permet et lorsque les propriétaires de moulins peuvent s'engager à le faire personnellement (présence à l'année) ou avec un accord de service (présence ponctuelle), ces usages et manœuvres doivent être maintenus ; Si nécessaire, des passes à poissons peuvent être aménagées sur les ouvrages difficiles à passer.

Les barrages droits récents, à usage de plans d'eau de loisirs ou d'irrigation, souvent placés sur d'anciens sites de moulins, présentent par contre l'inconvénient majeur de ne pas être vidangés par le fond et d'être un obstacle fort à la circulation du poisson. On peut par exemple constater que la suppression du barrage du plan d'eau du Tallud (79) a été bénéfique au Thouet sur ce plan.

Quoiqu'il en soit, toute suppression d'ouvrage doit être considérée en fonction des enjeux liés à l'aval comme à l'amont. Par exemple, à Parthenay (79), la cessation de l'usage des pelles du barrage de Saint Paul (sur l'emplacement de l'ancien moulin) risque à terme de coûteuses déstabilisations de murs très anciens...

**Concernant la gouvernance du SAGE :** compte-tenu de la très grande complexité des cadres réglementaires touchant à la gestion de l'eau, et de la multiplicité des acteurs publics et privés concernés, il nous paraît cohérent que la Commission Locale de l'Eau (CLE), dont les membres sont très divers, soit l'organe privilégié de contrôle de la maîtrise des objectifs et des actions à mener par les différents acteurs du territoire.

Nous regrettons par contre que l'irrigation, dont l'usage pèse très lourd pour peu d'utilisateurs, ne soit pas gérée collectivement par tous les usagers de l'eau.

Les sommes d'argent à mettre en œuvre pour retrouver un bon état des milieux aquatiques et une ressource d'eau potable sont considérables. Et si l'on peut admettre que les consommateurs de l'eau paient une grande part de la reconquête de la qualité, il conviendra de s'interroger sur les politiques publiques qui ont contribué à la dégradation et contribueraient à l'aggraver.

Notamment, il conviendra de ne plus seulement encourager, comme souvent évoqué, mais de décider comment aider concrètement les divers acteurs mais surtout le secteur agricole à changer fortement certaines de ses pratiques. Cela peut passer par une réorientation des aides PAC vers le zéro pesticide ou par des techniques agronomiques différentes ainsi que des productions mieux adaptées aux conditions climatiques nouvelles.

**En conclusion,** tout en apportant notre soutien à l'élaboration d'un SAGE Thouet ambitieux, nous apportons nos plus grandes réserves quant aux demi-mesures, ou aux non mesures qui pourraient être décidées dans son sillage. Il est impératif de tenir compte des nouvelles données apportées par les scientifiques du climat et des sciences du vivant. Des situations acquises récemment doivent pouvoir être remises en question, et les erreurs passées et actuelles doivent pouvoir être corrigées. Surtout, penser que l'investissement curatif sera toujours possible et préférable à l'investissement préventif mènerait inévitablement à un échec.

Pour EELV Deux-Sèvres,

Pierre Morin  
19, rue Saint Cyprien 79300 Bressuire  
06 08 70 22 73  
mailmorin@yahoo.fr

Jean Collon  
34, rue de la Poste 79200 Parthenay  
06 79 55 09 74  
jean.collon@orange.fr